

**VOYAGE CULTUREL ANNUEL**

SAMEDI 10 JUIN 2017

**ESCAPADE EN HAUT NIVERNAIS : DONZY, VARZY.**Voir le bulletin d'inscription joint à retourner à la S.E.A. au plus tard le 10 MAI 2017.**NOTE À NOS MEMBRES**

Certains de nos membres nous signalent n'avoir pas reçu notre BULLETIN ANNUEL 91<sup>ème</sup> VOLUME expédié dernièrement en octobre 2016, si vous aussi êtes dans ce cas veuillez nous le faire savoir en nous expédiant un courriel à : [stjeanlesbonshommes@orange.fr](mailto:stjeanlesbonshommes@orange.fr) ou un courrier à : SOCIÉTÉ d'ÉTUDES d'AVALLON – Hôtel de Gouvenain – 89200 AVALLON

**COTISATIONS 2017 - DON**

Les cotisations 2017 sont fixées à : 25 €uros par membre,  
35 €uros pour un couple et 15 €uros pour un membre de moins de 28 ans.  
Chèque libellé à l'ordre de la *Société d'Études d'Avallon* et à adresser à **Madame la Trésorière de la Société d'Études d'Avallon, Hôtel de Gouvenain, rue des Odebert, 89200 Avallon.**

**BON À SAVOIR : RÉDUCTIONS D'IMPÔTS**

Les versements effectués au profit de la SOCIÉTÉ d'ÉTUDES d'AVALLON (dons et/ou cotisations) ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant.

Lorsque vous donnez 25 € votre don revient en réalité à 8,50 €,

Lorsque vous donnez 35 € votre don revient en réalité à 11,90 €,

Lorsque vous donnez 100 € votre don revient en réalité à 34,00 €.

.....COUPON à DÉCOUPER ou COPIER (à joindre à votre règlement).....

Nom, prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Commune .....

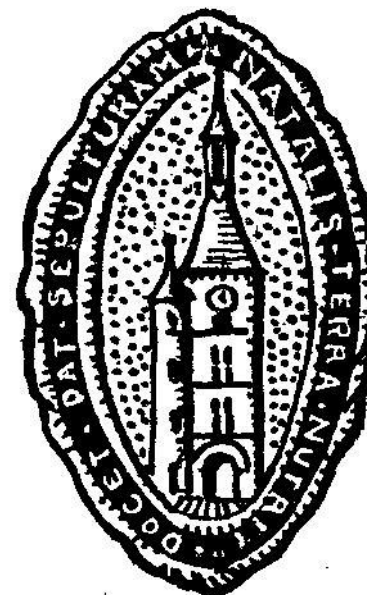
Adresse **E-mail** : .....

**COTISATION 2017** : Membre actif : 25 € Couple : 35 € Moins de 28 ans : 15 €

**DON** (majoration de votre cotisation pour une réduction de votre impôt) : .....

Le Président et le Conseil d'Administration remercient de leur générosité les membres ayant majoré leur cotisation.  
Texte relatif à la réduction d'impôt (voir au verso)

Imprimé par la S. E. A.

**SOCIÉTÉ D'ÉTUDES  
D'AVALLON**

HISTOIRE - SCIENCES - LETTRES &amp; ARTS

Société Savante fondée en 1859  
Reconnue Établissement d'Utilité Publique par décret du 3 mars 1969

Site : <http://sea-avallon.jimdo.com/>

**BULLETIN DE LIAISON SEMESTRIEL****N° 35 - Premier semestre 2017**

Le Président et les Membres du Conseil d'Administration  
vous présentent leurs

**MEILLEURS VŒUX POUR 2017**

## SÉANCES BIMESTRIELLES

**Dimanche 26 février 2017 à 15 heures**

Hôtel de Gouvenain, rue des Odebert en Avallon

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE :**

*Compte rendu de l'année 2016 : présentation et approbation des bilans moral, financier et d'activités.*

« **LE DIEU COBANNUS**, *un exceptionnel trésor gallo-romain aux aventures rocambolesques : le dépôt du sanctuaire de Cobannus/Couan (communes de Fontenay-près-Vézelay dans l'Yonne et de Saint-Aubin-les-Chaumes dans la Nièvre)* »  
par **Pierre NOUVEL** et **Matthieu THIVET**.

**Dimanche 2 avril 2017 à 15 heures**

Hôtel de Gouvenain, rue des Odebert en Avallon

« **AUTODROME PERMANENT**, *le projet du Morvan où le rêve rejoint l'utopie* » par **Bernard MAURICE**.

**Dimanche 25 juin 2017 à 15 heures**

Hôtel de Gouvenain, rue des Odebert en Avallon

« **LE FRÈRE MAUR**, *moine-architecte. Sa vie, son œuvre* »  
par **François RAYMOND**.

♪♪ **LES RENDEZ-VOUS DU PRIEURÉ** ♪♪

**SAINT-JEAN-LES-BONSHOMMES 2017** (1<sup>ère</sup> partie)

**Participation libre au profit de la sauvegarde du prieuré**

Lors des saisons 2014, 2015 et 2016, 57 « *Rendez-vous du Prieuré* » ont été organisés pour :

- 44 concerts, dont la majorité par des artistes professionnels,
- 3 représentations théâtrales par des comédiens professionnels,
- 1 représentation de danses sacrées par des artistes professionnels,
- 2 séances d'un spectacle aérien et musical par une artiste acrobate professionnelle,
- 3 offices religieux en chants grégoriens,
- 3 conférences,
- 1 fête des livres.

Nous remercions nos membres ayant honoré de leur présence ces rendez-vous culturels.

♪♪ **Samedi 3 juin 2017 à 20h30 à Saint-Jean** ♪♪  
La chorale **ÉVÉA** d'Annéot, chef de chœur Patrice BORNE :  
*Chants sacrés et chansons française.*

**Dimanche 16 juillet 2017 à partir de 14h00 à Saint-Jean**  
**FÊTE des LIVRES au PRIEURÉ**

Comme l'année passée des auteurs seront présents pour dédicacer leurs œuvres.

### **Appel aux dons pour la prochaine Fête des Livres :**

Dans le but de proposer des livres ou objets à la vente au bénéfice de la restauration du prieuré, n'hésitez pas à nous remettre les ouvrages ou objets (*livres, revues, cartes, voir objets*) qui vous encombrant. Merci de déposer vos dons au siège de la SEA avant le 15 juin 2017 pour nous permettre de les classer et d'organiser la vente lors de la journée (*ou nous contacter au 03.86.65.44.53*).

♪♪ **Prochainement à Saint-Jean - DATES À CONFIRMER** ♪♪  
**Des CONCERTS de MUSIQUE TRADITIONNELLE du MORVAN**  
(*Cornemuse, accordéon et vielle*) ;

**de MUSIQUE du MOYEN-ÂGE, de la RENAISSANCE et du BAROQUE ; de CHANTS GRÉGORIENS ; de JAZZ ; de CLARINETTE ; de GUITARE ; de BOLS CHANTANTS TIBÉTAINS ; de CHORALES ; et aussi des DANSES ; du LYRIQUE ; du THÉÂTRE et des CONFÉRENCES ...**

Cette première partie du programme des **RENDEZ-VOUS DU PRIEURÉ** peut-être susceptible d'éventuelles modifications, dans ce cas celles-ci vous seront communiquées par **E-mail** et par **la presse** (L'YONNE RÉPUBLICAINE).

**Renseignements : [stjeanlesbonshommes@orange.fr](mailto:stjeanlesbonshommes@orange.fr)**

Extrait du Code Général des Impôts (*Loi de finance pour 2017*)

1. Ouvrent droit à **une réduction d'impôt sur le revenu** égale à 66 % de leur montant les sommes prises dans la limite de 20 % du revenu imposable qui correspondent à **des dons et versements**, y compris l'abandon exprès de revenus ou produits, effectués par les contribuables domiciliés en France au sens de l'article 4 B, au profit :
  - a) de fondations ou **associations reconnues d'utilité publique** et, pour les seuls salariés des entreprises fondatrices ou des entreprises du groupe, au sens de l'article 223 A, auquel appartient l'entreprise fondatrice, de fondations d'entreprise, lorsque ces organismes répondent aux conditions fixées au b ; ...